Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

ID: 003-210301388-20251020-SDE03ILLUMINATI-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION **15 OCTOBRE 2025** 

DATE D'AFFICHAGE **15 OCTOBRE 2025** 

L'an deux mil vingt-cinq Le Vingt Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. М. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON. M. HUSSON, M. BOUTONNAT,

NOMBRE DE CONSEILLERS

Formant la majorité des membres en exercice.

## Excusés:

- Mme MINARD de CHABANNES, pour à Mme AUBIN.
- Mme MOUILLÈRE, pour à Mme CHERVIN.

## Absents:

- Mme VAZ.
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de Fourniture et pose de prise de courant pour les illuminations.

> Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auguel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

> L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à 1 300 € pour les travaux de fournitures et pose de 4 prises de courant étanches équipées de disjoncteur différentiel et à 3 900 € pour le renouvellement et la pose de 12 prises de courant étanches équipées de disjoncteurs différentiels.

> Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : Il restera 975 € à la charge de la commune pour les travaux de création de fourniture et pose de 4 prises de courants étanches équipées de disjoncteurs différentiels et de 1 950 € à la charge de la commune pour le renouvellement et la pose de 12 prises de courant étanches équipées de disjoncteurs différentiels.

EN EXERCICE: 21 PRESENTS: 17 VOTANTS: 19

OBJET: SDE03 FOURNITURE ET POSE PRISE DE COURANT POUR ILLUMINATION (RENOUVELLEMENT ET CRÉATION).

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le



Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2026,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 925 €.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le 2 3 OCT. 2025

Publié ou Notifié

le: 2 1 OCT. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le ·







Envoyé en préfecture le 23/10/2025 Reçu en préfecture le 23/10/2025 Publié le

ID: 003-210301388-20251020-SDE03ILLUMINATI-DE

## Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° :

20251040

Commune de :

**LAPALISSE** 

Fourniture et pose prise de courant pour illumination (renouvellement et création)

Descriptif	Montant	Part SDE 03	Part communale
Création - Fourniture et pose de 4 prise(s) de courant étanche(s) 2 x 16 A équipée(s) de disjoncteur différentiel 30 mA	1 300	325	975
Renouvellement Fourniture et pose de 12 prise(s) de courant étanche(s) 2 x 16 A équipée(s) de disjoncteur différentiel 30 mA	3 900	1 950	1 950
Total	5 200 €	2 275 €	2 925 €

Je vous informe de l'accord de la commune sur le présent plan de financement, et vous demande la réalisation des travaux.

A Capaluse, le 23 octobre 2025

Le Maire

Yzeure, le 15 Octobre 2025

Yves SIMON Président du SDE 03

Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le descriptif pourra être reevalué en fonction de l'évolution des prix des marches)